

Procès-verbal de séance

Séance du 2 Décembre 2024

L'an 2024, le 2 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Saint-Georges-Motel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, Salle associative – 33 route d'Abondant, sous la présidence de GUIRLIN Jean-Louis Maire

Présents : M. GUIRLIN Jean-Louis, Maire, Mmes : ALEXIS Julie, FRETIGNY Catherine, SIMONELLI Pascale, VEJUS Anaïs, MM : COCHELIN Denis, DESLANDES Eric, DESRAME Bruno

Excusé(s) : Mmes : BLANC Hélène, LE MANACH Nadège, M. DEHAUDT Stéphane

Absent(s) : Mme MENETRIER Marine, MM : ADE Jérémy, HAUTTAIRE Alexandre, MANET Cyril

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8

Date de la convocation : 26/11/2024

Date d'affichage : 26/11/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 03/12/2024

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme ALEXIS Julie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Demande de subvention au titre du programme nationale des ponts CEREMA - Réparation du pont route de Louÿe - 46_2024

Demande de subvention - réparation du pont route de Louÿe - DETR/DSIL - 47_2024

Demande de subvention - agrandissement et rénovation de la Mairie - Fonds verts - 48_2024

Demande de subvention - projet de création d'un espace de jeux - Fonds de concours de l'Agglo du Pays de Dreux - 49_2024

Subvention exceptionnelle - Le Ressourc'Eure - 50_2024

Subvention exceptionnelle - Les Tontons Boulistes - 51_2024

Subvention exceptionnelle - Le Tom - 52_2024

réf : 46_2024 - Demande de subvention au titre du programme nationale des ponts CEREMA - Réparation du pont route de Louÿe

Cette délibération annule et remplace la délibération n°33_2024.

Monsieur le Maire informe que le Gouvernement a mis en place un dispositif d'accompagnement des communes pour la réparation de leurs ouvrages d'art à hauteur de 35 M€ dont le pilotage est confié

au Cerema.

Le Programme National Ponts Travaux subventionnera jusqu'à 60 % des travaux de reconstruction, de réparation, de restauration, ainsi que les études techniques et réglementaires nécessaires à leur bonne réalisation.

Le taux de subvention peut être porté jusqu'à 60 % de la dépense subventionnable HT dans les limites suivantes :

- Le montant minimum de l'aide est de 5 000 € HT
- Le montant maximum de l'aide est de 500 000 € HT.

Coût estimatif de l'opération Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
Etudes préalables de faisabilité	25 690€
Mission maîtrise d'œuvre complète	43 625€
Travaux	497 290€
Relevé Topo	2 500€
Coût total HT	569 105€

La Commune complétera cette demande de subvention avec une subvention de l'Etat au titre de la DETR.

La Commune pourrait donc solliciter une subvention de 341 463€ de la part du CEREMA et 113 821€ au titre de la DETR, ce qui porterait les financements de l'état à 80%, subvention DETR comprise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE la réalisation des travaux de sécurisation du pont de la rte de Louÿe,
- APPROUVE le plan de financement pour la réalisation des travaux de sécurisation du pont de la rte de Louÿe, pour un montant total de 569 105€ HT, tel qu'annexé à la présente délibération,
- SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre du Programme National Ponts à hauteur de 341 463€, pour la réalisation de ces travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les emprunts auprès d'organismes financiers pour assurer le financement à la charge de la collectivité.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 47_2024 - Demande de subvention - réparation du pont route de Louÿe - DETR/DSIL

Cette délibération annule et remplace la délibération n°34_2024.

Monsieur le Maire expose,

Suite à une inspection du CEREMA en avril 2022, à un diagnostic structurel de l'ouvrage par la société QCS services en juin 2022, à une étude et mise en surveillance du comportement mécanique de l'ouvrage d'art réalisées par la société OSMOS en février 2024 et à un avant-projet (AVP) fourni par l'entreprise TRAVEE en août 2024.

Le rapport du diagnostic structurel réalisé par la société QCS Services, retient que le franchissement du pont est dangereux, et qu'il doit-être fermé jusqu'à sa réparation.

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de réhabilitation du pont enjamant la Voie Verte route de Louÿe et de se faire assister dans la conduite de l'opération sous la forme d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le coût total des travaux de réparation et des études déjà réalisées est évalué à 569 105,00 HT, réparti comme suit :

Coût estimatif de l'opération Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
---	-------------------------

Etudes préalables de faisabilité	25 690€
Mission maîtrise d'oeuvre complète	43 625€
Travaux	497 290€
Relevé Topo	2 500€
Coût total HT	569 105€

La Commune pourrait donc solliciter une subvention de 341 463€ de la part du CEREMA et 113 821€ au titre de la DETR/DSIL, ce qui porterait les financements de l'état à 80%, subvention DETR/DSIL comprise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE la réalisation des travaux de sécurisation du pont de la rte de Louÿe,
- APPROUVE le plan de financement pour la réalisation des travaux de sécurisation du pont de la rte de Louÿe, pour un montant total de 569 105€ HT, tel qu'annexé à la présente délibération,
- SOLLICITE une subvention auprès de la Préfecture de l'Eure au titre de la DETR/DSIL de 113 821€, pour la réalisation de ces travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les emprunts auprès d'organismes financiers pour assurer le financement à la charge de la collectivité.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 48_2024 - Demande de subvention - agrandissement et rénovation de la Mairie - Fonds verts

Lors de l'élaboration du budget, nous avons provisionné en investissement, l'agrandissement et la réhabilitation de la mairie.

En effet, cette dernière ne respecte pas les normes de sécurité en vigueur. Les locaux ne sont plus adaptés au fonctionnement de la mairie (absence de salle de Conseil/Mariage, pas de local pour le matériel informatique, etc).

Nous avons élaboré un projet et demandé un devis estimatif auprès du cabinet AB'CIS Architecture afin de déterminer les besoins et les moyens à mettre en œuvre.

A ce jour, le projet s'élevait à 805 770,45€ HT. Devant la nécessité absolue de réhabiliter et d'agrandir la mairie, il convient au Conseil Municipal de délibérer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, devant l'intérêt de faire réaliser ces travaux, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'agrandissement et de réhabilitation de la mairie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Verts
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les emprunts auprès d'organismes financiers pour assurer le financement à la charge de la collectivité.

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 1)

réf : 49_2024 - Demande de subvention - projet de création d'un espace de jeux - Fonds de concours de l'Agglo du Pays de Dreux

Le projet vise à répondre à des demandes d'habitants et au souhait du Conseil municipal de créer une aire de jeux sur la commune en direction des familles.

Après travail des membres du Conseil municipal, le type de structures de jeux et les modalités d'implantation ont été arrêtés.

Ce projet situé route d'Abondant, au sud des terrains de pétanque, est d'un montant prévisionnel de 58 956,00€ HT, soit 70 747,20€ TTC.

Afin de permettre une réalisation au premier semestre 2025 :

Le Conseil municipal sollicite une subvention de l'Agglomération du Pays de Dreux correspondant au solde du Fonds de concours disponible pour la commune, à savoir 23 912,00€ HT.

Le projet présente le plan de financement suivant :

DEPENSES DE L'OPERATION			RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser en HT ou TTC	POSTES DE RECETTES		Montant en €
Terrassement et fourniture matériaux :	31 225,00€	HT	Fonds de concours		23 912,00€
Fourniture et pose des jeux	27 731,00€	HT	Autofinancement		35 044,00€
TOTAUX	58 956,00€	HT	TOTAUX		58 956,00€

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le projet de création d'un espace de jeux aménagé, route d'Abondant.
- Approuve le plan de financement comme présenté ci-dessus.
- Décide de solliciter l'Agglomération du Pays de Dreux pour l'octroi d'un fonds de concours communautaire pour les travaux mentionnés ci-dessus.
- Le Maire de la commune, chargé de signer les pièces administratives correspondantes, déposera la demande de fonds de concours, conformément à la délibération n°42_2022 du 03/10/2022.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2025 pour un montant de 58 956,00€ HT soit 70 747,20€.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 50_2024 - Subvention exceptionnelle - Le Ressourc'Eure

Julie ALEXIS n'a pas pris part au débat ni au vote, étant membre du pôle de gouvernance du Ressourc'Eure.

Afin de pouvoir réaliser et financer la fête du printemps au mois de Mai 2024, le Ressourc'Eure a demandé une subvention à la CAF qui exige qu'il y ait d'autres partenaires financiers à cette fête. Il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association du Ressourc'Eure.

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 51_2024 - Subvention exceptionnelle - Les Tontons Boulistes

L'activité de l'association Les Tontons Boulistes a été impactée par les envahissements répétés du terrain de sport par les citoyens français itinérants au cours de l'année 2023, ce qui a engendré l'annulation de plusieurs concours, donc une perte financière pour l'association.

Pour pallier à cette perte, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association Les Tontons Boulistes.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 52_2024 - Subvention exceptionnelle - Le Tom

Au cours du mois d'octobre 2024, l'association Le Tom a envoyé la classe de chorale adulte de l'école de musique du village participer à un échange culturel en Espagne, à Torrevieja. Ils ont participé à 3 concerts en 4 jours.

L'association doit accueillir les membres de la chorale espagnole les 26 et 27 avril 2025 à Saint-Georges-Motel.

A titre d'information, envoyer 40 des musiciens de l'association en Espagne a été un coût de 16000€ pour l'association.

La participation des élèves concernés a été à hauteur de 11000€.

Le Tom a dû supporter une charge de 5000€.

À l'occasion de la venue des espagnols en avril, l'association va avoir quelques dépenses : 2 repas seront à leur charge, le concert avec la déclaration SACEM et CNM.

Afin de pouvoir aider l'association à supporter le coût de cet événement, il est proposé au conseil municipal de délibérer afin d'attribuer ou non une subvention exceptionnelle à celle-ci, et en cas d'attribution, de décider du montant attribué.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Le Tom d'un montant de 500 € ainsi que de mettre à disposition gratuitement la salle associative située 33 route d'Abondant les 26 et 27 avril 2025.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 21:15

En mairie, le 03/12/2024

Le Maire

Jean-Louis GUIRLIN

